

Opticien(ne)-lunetier(e) (16 à 25 ans)

RÉF | 4229

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Assurer un rôle actif dans la vie sociale et professionnelle;
- Gérer la clientèle en privilégiant l'utilisation des technologies nouvelles;
- Réaliser un équipement en lunetterie;
- Monter les équipements spéciaux en ce compris les équipements spécifiques à la basse vision;
- Assurer le suivi technique lors du retour d'équipements spéciaux défectueux en ce compris les équipements spécifiques à la basse vision;
- Vendre des équipements en lunetterie, des équipements spéciaux, des accessoires et des produits;
- Participer à la gestion du réassort du magasin;
- Participer aux aménagements du magasin;
- Assurer la gestion du poste caisse.

Programme

• Cours :

1ère apprentissage :

Lunetterie (146h)
Mathématique (100h)
Biologie (14h)
Droit (16h)
Français (44h)
Découverte de la vie professionnelle (8h)
Professionnalisation de sa présentation (8h)
Hygiène et sécurité (4h)
Déontologie (4h)
Gestion de la clientèle (12h)

2ème apprentissage :

Mathématiques (72h)
Lunetterie (118h)
Recherche documentaire (4h)
Acte de vente (20h)
Commerce (16h)

Physique (32h)
Français (20h)

3ème apprentissage :

S'intégrer dans la vie sociale et professionnelle (8h)
Lunetterie (64h)
Optique instrumentale (20h)
Sensibilisation à l'optométrie (8h)
Mathématique (42h)
Biologie (16h)
Chimie (16h)
Physique (16h)
Droit (20h)
Commerce (16h)
Français (20h)
Gestion du réassort du magasin (8h)
Aménagement du magasin (8h)
Gestion du poste caisse (6h)
Module intégratif: vente et lunetterie & prod.
contactologie (14h)

• **Pratique en entreprise :**

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?

[Consultez ALT+](#)

• **Attention : l'apprenant sera occupé dans une**

entreprise à Bruxelles.
MAIS, les cours de connaissances
professionnelles seront suivis dans un Centre
IFAPME.
Les cours de connaissances générales pourront
être suivis à Bruxelles.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de
cours IFAPME, [consultez la fiche formation de](#)
[l'IFAPME](#)

**Certification(s)
visée(s)**

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire

En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en
2ème et 3ème année.

Début

Septembre

Coût

Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis
administratifs**

Avoir entre 16 et 25 ans.
Vous devez:

- **avoir atteint l'âge de 16 ans** accomplis et sachant que le
contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de
vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à
l'établissement du plan de formation.

- **avoir réussi le second degré de l'enseignement**
secondaire général, technique ou artistique Vous ne
répondez pas à cette condition, vous avez 16 accomplis

et réussi la 4e année de l'enseignement professionnel ? Pas de panique. On peut vous proposer une épreuve d'admission spécifique pour cette formation.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription [sur le site de l'organisme](#). Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'apprentissage, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle.](#)

Organisme

SFPME / IFAPME - Apprentissage

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
<https://www.efp.be/>